



SNES Wallis-et-Futuna
BP 605 Mata 'Utu
98 600 Wallis
Courriel : <contact@snes-fsu-wf.fr>
Site : <http://www.snes-fsu-wf.fr>

Quelques articles en page d'accueil de l'année 2012

(La date est celle de la mise en ligne des articles mais ils ont pu rester plusieurs semaines sur le site.)



Gestion des personnels à W&F : des avancées (10 décembre 2011)

Jeudi 8 décembre, à 14h30, une collègue était reçue par le vice-recteur, accompagnée de son mari et d'un représentant du SNES, pour protester contre l'absence totale d'information concernant son complément de service et connaître les critères qui avaient présidé à un changement de services prévu à la prochaine rentrée. Assistaient, en outre, à cette réunion l'ÉN de l'enseignement technique, le proviseur du lycée, les principaux des collèges de Te'esi et de Vaimoana (tous quatre impliqués dans cette modification de services). Après quelques minutes d'entretien, le vice-recteur a vivement reproché aux chefs d'établissement leur manque de communication avec les enseignants. Il publiera une note de service par laquelle il instaure un dialogue préalable à tout changement concernant les compléments de services et les syndicats seront consultés dans le cadre du CTS.

Au-delà du cas particulier en cause, une gestion des personnels enfin transparente sort grande gagnante de cette entrevue.



L'antenne wallisienne de l'IUFM bientôt fermée ? (16 juin 2012)

Le SNES s'inquiète de la réduction des enseignements dispensés par l'antenne wallisienne de l'IUFM de Nouvelle-Calédonie ainsi que de ses conditions de fonctionnement. Tout semble calculé pour décourager les étudiants potentiels et fait craindre une prochaine fermeture définitive. Par ailleurs, les menaces ou les mesures prises sans concertation ne sont pas dignes du fonctionnement démocratique de la Fonction publique. Nous avons écrit un [courrier](#) à madame Yannick LERRANT, directrice de l'IUFM de Nouvelle-Calédonie, pour lui faire part de nos inquiétudes, et nous n'avons pas manqué de porter ce problème à l'ordre du jour du premier CTS (voir ci-dessous).



Groupes de travail du CTS (16 juin 2012)

Après une réunion préparatoire au CHSCT, qui s'est tenue mercredi 13 juin, c'est la carte des formations pour 2013 qui a été étudiée, lundi 18, au vice-rectorat. La première réunion avait pour but de définir les missions et le règlement intérieur de ce nouvel outil ainsi que l'ordre du jour de la première réunion institutionnelle, mardi 26. La deuxième rencontre a permis d'aborder de manière précise les formations qui seront proposées, la prochaine rentrée, aux élèves en difficulté. Dans ces groupes de travail du CTS, les élus FSU défendent les revendications des personnels. N'hésitez pas à consulter nos [comptes-rendus](#) ni à nous proposer des pistes de réflexion. Nous avons besoin de vos remarques et suggestions.



Journée de carence (16 juin 2012)

Tout le monde a eu, agrafé à son bulletin de salaire de mai, un « avis d'information » rappelant que [l'article 105 de la loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012](#) s'appliquait sur le territoire depuis le 1er janvier 2012. Cette loi antifonctionnaire du précédent gouvernement pénalise non seulement les fonctionnaires dans leur ensemble (les salariés du secteur privé sont majoritairement couverts par des conventions collectives qui prennent en charge ces journées de carence), mais aussi particulièrement les personnels âgés, en mauvaise santé ou les femmes enceintes.

À l'occasion de la réunion préparatoire au CHSCT du 13 juin, les élus SNES-FSU ont demandé des éclaircissements sur l'application de cette loi sur le territoire, où il n'existe aucune sécurité sociale. Madame la secrétaire générale du vice-rectorat nous a expliqué que les arrêts maladie que faisaient remonter au vice-rectorat les établissements étaient ensuite envoyés au MÉN. Le mois suivant, le ministère envoyait l'enveloppe salariale des personnels du territoire... allégée des

jours de carence : « c'est la solidarité nationale ».

Pour réduire les congés maladie, il convient plutôt d'agir sur les conditions de travail, dans une période où les troubles musculosquelettiques (TMS) et les risques psychosociaux (RPS) explosent. Encore un projet majeur pour le nouveau gouvernement.



CHSCT (30 juin 2012)

Le premier Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'histoire du territoire s'est tenu mardi 26 juin, de 10h00 à midi, au vice-rectorat. Les élus de la FSU ont, une fois de plus, déploré des problèmes d'organisation qui ont dissuadé notre élue futunienne d'assister à cette réunion. Une fois de plus, on nous a promis que cet incident ne se reproduirait plus (le CHSCT doit se réunir au moins trois fois par an).

La FSU, seule candidate, a obtenu, à l'unanimité et pour l'année, les postes de secrétaire et de suppléant de ce comité.

Un tableau synthétique sommaire distribué par l'administration montre que l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail ne sont pas des préoccupations majeures dans les établissements. Début août, une formation d'une journée est prévue pour tous les gestionnaires, puisque la tenue des documents de sécurité et la coordination des travaux de la commission hygiène et sécurité sont de leurs compétences. Cette formation sera la première étape d'une dynamique où presque tout est à faire. Forts de cette formation, ils devront ensuite initier le DUER (document unique d'évaluation des risques) et dresser un premier bilan pour leur établissement, d'ici fin septembre. Une deuxième réunion, à la mi-octobre, permettra alors au CHSCT, muni de ces documents pour chaque établissement, d'établir une première synthèse, au niveau du territoire, des problèmes communs aux sept établissements du secondaire. L'objectif est qu'à la rentrée 2013 les grandes orientations soient identifiées et que chaque établissement mette en œuvre les mesures nécessaires.



Requête en révision (14 août 2012)

Le mercredi 1^{er} août, la réunion préparatoire au CTS de la semaine suivante (voir ci-dessous) a étudié les 12 requêtes en révision (2 du collège de Lano, 2 du collège de Te'esi et 8 du lycée) déposées par des personnels du secondaire. Le SNES a rappelé au vice-recteur les circonstances de la campagne de notation au lycée qui avaient empêché les collègues de rencontrer le proviseur (parti à Fidji préparer les stages de lycéens). Le SNES a aussi fait remarquer que, contrairement à la réglementation, les moyens de recours ne figuraient pas sur la feuille de notation.

Le vice-recteur a rappelé qu'un chef d'établissement ne peut baisser une note sans rapport circonstancié et que les discussions contradictoires doivent d'abord avoir lieu dans l'établissement. Il a regretté que les notes aient été données au lycée le 2 juillet alors que la circulaire date de mai et que les dossiers devaient être retournés le 6 juillet au vice-rectorat.

De manière générale, tous les collègues PLP, dont la note attribuée dans une autre académie l'an passé avait été baissée, ont vu leur notation rétablie, même lorsqu'elle était en dehors de la grille nationale utilisée dans la 29^e base. Le SNES a rappelé que les grilles académiques pour les PLP instaurent des injustices entre les collègues, mais le vice-recteur n'a cependant pas accepté d'augmenter une note déjà « hors grille », même lorsque l'appréciation est très favorable. Deux des collègues de collège ont aussi obtenu satisfaction.

Il est encore possible de déposer une requête en révision auprès de la DGRH (B2-4, MÉN, 72 rue Regnault, 75013 Paris) si vous n'êtes pas (entièrement) satisfait de l'avis proposé mercredi à Wallis. Elle sera étudiée à la CAPN (en septembre ? octobre ? plus tard ?), qui arrêtera définitivement votre note administrative. Le SNUEP <http://www.snupep.com/> défendra les dossiers des PLP dans la CAPN de leur corps ; le SNES défendra ceux des certifiés, le SNEP <http://www.snepfsu.net/>, ceux des enseignants d'EPS.

C'est la première fois qu'une commission étudie, sur le territoire même, les requêtes en révision. Certains chefs d'établissement devront désormais changer leurs habitudes de régler leurs comptes ou d'outrepasser leurs droits à l'occasion des campagnes de notation s'ils ne veulent pas voir leurs actes discrédités par leur supérieur hiérarchique. Il faut toutefois rappeler que la note administrative reste provisoire tant qu'elle ne sera pas arrêtée par la CAPN, à Paris.



Refondons l'École (19 août 2012)

Le *fale* du vice-rectorat est bien plein ce mardi matin, 14 août, pour accueillir les adjoints du vice-recteur, les chefs d'établissement, animateurs, rapporteurs et conseillers divers qui auront en charge les six ateliers prévus le 20 août. Dans son discours introductif, le vice-recteur, après avoir chaleureusement remercié l'évêque de sa présence, rappelle le cadre national <http://www.refondonslecole.gouv.fr/> de cette consultation et ses déclinaisons locales, « des propositions concrètes et utiles pour l'avenir de Wallis-et-Futuna », avec la plus large concertation possible (représentants de parents, chefs coutumiers, DEC, etc.). Les explications techniques de l'organisation locale <http://www.ac-wf.wf/> permettent ensuite de présenter le calendrier et la méthodologie de cette première journée. Un collègue d'EPS demande ce que signifie le titre « Une "vraie" formation » ; le vice-recteur lui répond que les intitulés sont nationaux et que cet adjectif est sans doute une attaque implicite du gouvernement actuel contre les mesures de l'ancien gouvernement. Le SNES demande comment ont été nommés les rapporteurs et animateurs des ateliers. Le vice-recteur précise qu'ils ont été désignés en fonction de leur

expertise ou de leur engagement dans tel ou tel domaine. Le SNES demande encore si les élèves (et notamment leurs délégués) prendront part à cette concertation. Le vice-recteur propose que ces discussions soient animées par la vie scolaire de chaque établissement plutôt que les élèves ne « servent de faire-valoir » dans une assemblée où ils ne se sentiraient pas à leur place. On peut craindre, vu les délais très courts, que les principaux intéressés ne seront pas consultés du tout. Un élu de Pluriel, conforté par plusieurs murmures d'assentiment, redoute que cette concertation ne soit aussi inutile que celle de la commission Thélot de 2003 et ne débouche sur aucun résultat concret pour le territoire. Le vice-recteur répond que les fiches-actions prévoient des objectifs précis et réalistes, qui seront mis en œuvre « dans la mesure du possible ». À la demande d'un enseignant de la Tahiti, le vice-recteur accorde la matinée du vendredi 17 à tous les responsables des ateliers pour préparer leur sujet et leur activité ; en réponse à une question du SNES, aucune liste d'émargement n'est prévue pour la journée du 20.

L'objectif et l'organisation de la journée du 28 septembre, par contre, ne sont pas très clairs et les avis au sein même de l'administration sont dissonants. Il semble qu'il était initialement prévu que tous les participants de la première journée se retrouvent, dans chaque établissement, pour faire la synthèse de toutes les fiches-actions de tous les ateliers. Cette organisation très lourde risque de répéter les premières discussions et de défaire ce qui avait été débattu précédemment. Le SNES, soutenu par plusieurs interventions, propose plutôt que seuls les animateurs et rapporteurs de chaque atelier se réunissent, présentent chacun leurs travaux et fassent la synthèse de l'ensemble. En conclusion, rien n'est encore définitivement décidé pour l'organisation de cette deuxième journée mais, dans tous les cas, la synthèse des travaux servira pour « l'élaboration du projet stratégique 2013-2017 pour le Territoire ».

Bien sûr, notre petite communauté perdue au milieu du Pacifique n'influencera pas les décrets ministériels d'une seule virgule mais, sur le plan local, nous pouvons espérer que ce forum démocratique permettra d'avancer quelques idées concrètes pour favoriser la réussite des élèves du territoire. Nous vous invitons à nous envoyer un petit compte-rendu de l'atelier ou groupe de travail auquel vous avez participé, pour que l'ensemble puisse être mis en ligne à la prochaine mise à jour du site.



Refondons l'École (Suite...) (31 août 2012)

Cette [concertation nationale](#) s'est déclinée [localement](#) le lundi 20 août en six ateliers à Wallis et trois à Futuna. Au collège de Lano, l'atelier « Accompagner les élèves dans leur orientation » a attiré une petite cinquantaine d'enseignants du primaire et du secondaire, mais très peu de parents. Après un débat introductif d'une heure pour faire surgir quelques problématiques, l'assemblée s'est répartie en six groupes de travail. De dix heures à midi, chaque groupe a ainsi débattu d'une problématique qu'il s'est agi de formaliser en fiches-actions l'après-midi.

En fin d'après-midi, lors de la restitution de ces travaux, des propositions similaires, qui relèvent le plus souvent du simple bon sens, ont été avancées par plusieurs groupes (un forum des métiers unique sur chaque île, une meilleure information des élèves ou une meilleure formation des PP par exemple), soulignant ainsi, malgré des approches différentes, les mêmes constats, les mêmes besoins, les mêmes lacunes.

Certes, les grincheux diront : « Tout ça pour ça ! ». En effet. Mais, d'une part, il n'est jamais inutile de rencontrer des collègues d'autres horizons pour faire un état des lieux local de l'École, et, d'autre part, si l'on mettait au moins en place ces mesures qui s'imposent par leur évidence, ce serait déjà un grand pas vers l'amélioration du service de l'Éducation nationale sur le territoire.

L'objectif et l'organisation de la journée du 28 septembre ne sont pas très clairs et les avis au sein même de l'administration sont dissonants. Il semble que tous les participants de la première journée se retrouveront, dans chaque établissement, pour faire la synthèse de toutes les fiches-actions de tous les ateliers. Cette organisation très lourde risque de répéter les premières discussions et de défaire ce qui avait été débattu précédemment. Mais dans le cadre de la préparation de cette deuxième journée, tous les rapporteurs et animateurs sont invités à une réunion de travail au *fale* du vice-rectorat le jeudi 20 septembre, à partir de 14h. Dans tous les cas, les travaux de la journée du 28 serviront pour « l'élaboration du projet stratégique 2013-2017 pour le Territoire ». À suivre...

Au niveau national aussi, [le SNES](#) prend toute sa part pour faire entendre la parole et les revendications des personnels des collèges et des lycées dans cette concertation.



Défendons l'École (30 septembre 2012)

Le jeudi 20 septembre, lors de la réunion préparatoire à la deuxième journée de la consultation locale « Refondons l'École », les trois inspecteurs du vice-rectorat, en charge de son organisation, n'avaient pas réussi à dissimuler à l'assemblée que rien n'avait été prévu ni organisé. Derrière des flatteries (du genre : « Organisez-vous comme bon vous semble, vous êtes des professionnels, nous vous faisons confiance. »), ils cherchaient en réalité à faire supporter la responsabilité de l'échec prévisible de la matinée du 28 aux personnels dans les établissements. Outre que cette deuxième réunion préparatoire était inutile car elle eût pu être confondue avec celle du 14 août, personne ne savait mieux en partant qu'en arrivant au *fale* du vice-rectorat comment se déroulerait le travail du 28 septembre. Il eût sans doute été trop simple de demander à chacun de retrouver son équipe d'origine afin d'approfondir la réflexion et synthétiser les fiches de son atelier (70 au total), organisation qui avait pourtant été demandée par la majorité des participants.

Alors que quelqu'un avait demandé aux trois inspecteurs si les enseignants avaient été informés du déroulement de cette demi-journée, ceux-ci avaient répondu par une boutade pour dissimuler leur impéritie : « C'est une bonne question. » Et le directeur de l'enseignement secondaire s'était engagé à envoyer « immédiatement » un mail à l'ensemble des enseignants pour les informer de l'organisation de cette matinée. Une semaine plus tard, personne n'avait rien reçu, et beaucoup ont été surpris d'apprendre que, contrairement à ce qui avait été affirmé le 20, les cours du vendredi après-midi ne seraient pas assurés (sauf au collège de Vaimoana).

Alors que la première journée avait vraiment été fructueuse, cette deuxième séance de travail a donc pleinement répondu à nos craintes. Bricolage des responsables pour occuper la matinée, discussions informelles, absence de nombreux rapporteurs informés ni lieu ni de la teneur de leur intervention ou marathon des animateurs pour intervenir dans plusieurs établissements, déconstruction du travail du 20 août, présentation fastidieuse et inutile des fiches (consultables sur le site du vice-rectorat <http://www.ac-wf.wf/Fiches-actions-realisees-au-cours.html>), mais aucun résultat concret utile pour « l'élaboration du projet stratégique 2013-2017 pour le Territoire », comme il était prévu initialement. Le vice-rectorat a ainsi fait perdre inutilement trois demi-journées d'enseignement aux élèves, et, plus grave peut-être, tout crédit à cette consultation, confortant ainsi les oiseaux de mauvais augure qui affirment que « tout ça, ça ne sert à rien ».



Note, requête et avancement (14 octobre 2012)

Les contestations de notation administrative seront étudiées lors de la CAPN (29^e base) de promotion d'échelon des certifiés (ou celle des agrégés). Cette CAPN concerne notamment les certifiés ou agrégés exerçant des fonctions enseignantes (notés 60-40) comme non enseignantes (notés sur 100). La CAPN des certifiés se déroulera en décembre, celle des agrégés en février.

Les collègues qui souhaitent contester leur notation administrative doivent adresser, si ce n'est déjà fait, un courrier (par voie hiérarchique) à la DGRH B2-4 du MEN à Paris avec l'avis de notation contesté et un courrier explicitant les causes de leur contestation. Ils doivent aussi en adresser un double au [SNES Hors de France](#) (ou au [SNUEP](#) pour les PLP) afin que nos commissaires paritaires suivent et défendent leur dossier en CAPN.

Puisque la note administrative sera arrêtée par la CAPN de chaque corps qui se tiendra entre décembre et février, la nouvelle note qui apparaît actuellement sur i-prof n'a donc aucune valeur tant que la CAPN ne s'est pas tenue. En attendant la CAPN, chacun doit bien vérifier que son dossier sur i-prof est à jour, notamment que la dernière inspection y figure car la note pédagogique prise en compte pour le changement d'échelons est toujours celle en vigueur au 31 août. Dans le cas contraire, il faudra vous adresser à votre inspecteur, lui demander des explications (ou la note) et insister pour qu'il corrige cette lacune dans les meilleurs délais, en arguant que la CAPN de promotion d'échelons approche.

Tout ce qu'il faut savoir sur le changement d'échelon ou l'accès à la hors-classe se trouve dans [ce PDF](#).



Mutations inter 2013 (18 novembre 2012)

Le [Bulletin officiel](#) pour le mouvement 2013 est paru et tous les personnels, même ceux qui ne sont pas concernés cette année par ce mouvement, ont reçu sur leur messagerie professionnelle I-prof un courriel informatif, accompagné des PDF du « formulaire inter » et de sa « notice explicative ».

La phase interacadémique a débuté le 15 novembre et se terminera le 4 décembre. De Wallis-et-Futuna, les demandes inter se font uniquement sur dossier papier (téléchargeable sur I-prof ou le [site du ministère](#)) et doivent être transmises à l'administration centrale par la voie hiérarchique. Vous aurez les résultats en mars, qui vous permettront alors de participer à l'intra (selon le calendrier académique). Vous bénéficiez d'une réintégration prioritaire dans votre académie (et non dans votre poste) d'origine. Dans tous les cas, l'affectation obtenue au mouvement inter est irréversible et sans possibilité d'appel, et annulera donc, le cas échéant, votre demande de renouvellement de séjour.

Les principales nouveautés concernent une amélioration des conditions du rapprochement de conjoints, l'abrogation du dispositif ÉCLAIR, qui permettait le recrutement par le chef d'établissement, et la suppression des annonces anticipées de projet de mouvement.

Pour bien préparer votre mutation, vous pouvez consulter le site du [SNES national](#) et vous rapprocher du représentant SNES de votre établissement. Le [site Hors de France](#) présente tous les détails de la réintégration. N'oubliez pas non plus d'envoyer au SNES Hors de France (46 avenue d'Ivry, 75 647 Paris, cedex 13) une fiche syndicale de suivi individuel accompagnant un double de votre demande. Cette fiche permettra à nos commissaires paritaires de vérifier, de suivre et de défendre votre dossier.



Un CTS d'ombre et de lumière (18 novembre 2012)

Jeudi 15 novembre s'est tenu le troisième et dernier CTS de l'année scolaire 2012. Il a fallu plus de trois heures trente de travail pour épuiser [l'ordre du jour chargé](#).

Quelques avancées : le premier projet éducatif du territoire, un cahier des charges pour un plan de formation (qu'il reste toutefois à constituer), la révision partielle de la circulaire ministérielle sur le mouvement et de celle du vice-rectorat sur la notation administrative, l'actualisation de l'avancement des contractuels, l'annonce que tous les collégiens auront tous leurs manuels.

Quelques insatisfactions : l'avancement unique à l'ancienneté pour les contractuels, des difficultés persistantes pour prévoir et convoquer suffisamment longtemps à l'avance les examinateurs.

Mais surtout, de grandes inquiétudes portent sur les affectations 2013 et la sincérité des différents services (établissement d'affectation, vice-rectorat, ministère : où sont les blocages ?). Des informations divergentes et des documents contradictoires entre ceux qui sont présentés par l'administration et ceux dont nous disposons peuvent laisser craindre quelque manœuvre peu avouable aux dépens des personnels. C'est un sujet de préoccupation que le SNES surveillera de près, avec l'aide de nos commissaires paritaires.



Congés administratifs & CIMM (18 novembre 2012)

Les personnels d'État travaillant dans l'Éducation nationale et ayant le centre de leurs intérêts moraux et matériels (CIMM) sur le territoire de Wallis-et-Futuna bénéficient de congés administratifs dits « restreints » qui se traduisent par l'octroi d'un billet de transport vers la métropole tous les trois ans. Pendant la durée de ces congés en métropole, le fonctionnaire perçoit un salaire sans indexation.

Or, à partir du mois de septembre 2012, le payeur du territoire de Wallis-et-Futuna a fait savoir au vice-rectorat et à l'agence de voyage locale avec laquelle ce dernier travaille qu'il ne donnerait plus une suite positive aux dossiers en attente et donc refuserait la mise en paiement des billets administratifs pour les vacances scolaires qui débutent le 15 décembre. Cinq dossiers ont ainsi été rejetés alors que d'autres dossiers (pour la même période de vacances) ont été accordés car présentés plus tôt dans l'année.

Le SNES a aussitôt interpellé le vice-recteur puis le préfet sur ces pratiques iniques, qui n'étaient pas fondées sur une législation précise (le payeur s'appuyant sur une mauvaise lecture du décret du 2 mars 1910 et sur [une réponse du ministère de l'Alimentation, de l'agriculture et de la pêche au député de Mayotte](#)). Le vice-recteur puis le préfet ont compris les arguments des syndicats et ont demandé au payeur de donner une suite positive à tous les dossiers en attendant une réponse précise du ministère de l'Éducation nationale interrogé sur la réglementation de ces congés administratifs.

Le payeur est cependant resté sur ses positions et, par une note du 29 octobre 2012, affirme que le congé administratif ne peut se cumuler avec les congés de droit commun. Il en résulte, selon lui, l'impossibilité d'accorder au corps enseignant et aux fonctionnaires administratifs un « congé administratif cumulé ».

Le SNES-FSU, FO et Pluriel ont déposé un préavis de grève illimitée pour le mardi 7 novembre 2012. Un accord de fin de conflit est intervenu le 12 novembre avec le vice-recteur. Il a été convenu que :

- tous les dossiers de congés administratifs restants seront traités à partir du 13 novembre 2012,
- toutes les demandes qui parviendront après le 12 novembre 2012 ne seront pas examinées,
- une note administrative sur les congés administratifs sera faite à partir de 2013 pour informer les fonctionnaires sur les procédures et les délais à respecter pour les dépôts des dossiers,
- le vice-recteur s'engage à interroger la personne du service concernée du ministère de l'Éducation nationale pour obtenir les éléments de réponse avant la fin de l'année 2012.

Grâce à l'intervention du SNES-FSU et des syndicats locaux, les billets administratifs ont donc été accordés cette année selon les pratiques habituelles malgré les manœuvres illégales du payeur. Le SNES sera attentif à la gestion de ce dossier l'année prochaine et attend la réponse du ministère de l'Éducation nationale sur le cadre juridique de ces congés administratifs.

Et il est toujours utile de relire l'article du périodique en ligne [HdF info n° 12](#) qui fait le point sur les récentes évolutions du congé administratif pour les personnels en séjour à durée limitée. Encore une fois, la lecture que fait l'administration des textes officiels est défavorable aux enseignants. Le SNES s'oppose fermement à cette interprétation particulièrement restrictive.



L'EPS à W&F (25 novembre 2012)

La DEGSCO vient de publier [L'accès aux équipements sportifs pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive et pour l'ensemble des pratiques sportives scolaires](#). Ce livret donne des repères sur les besoins des équipes d'EPS en matière d'accès aux installations sportives, pour une pratique complète et équilibrée de cette discipline et un traitement satisfaisant des programmes. Il constitue un outil de référence nationale et de dialogue entre l'État, les collectivités territoriales et les établissements. À Wallis-et-Futuna, les représentants de l'État, le vice-rectorat, les élus et autorités locales feraient bien de s'inspirer de ce document pour que nos élèves bénéficient des mêmes droits que ceux de métropole.



CHSCT (2 décembre 2012)

Le jeudi 29 novembre, le troisième et dernier CHSCT de l'année scolaire 2012 s'est tenu au *fale* du vice-rectorat. Le tableau de synthèse des [DUER](#) des sept établissements du secondaire du territoire fait apparaître que de nombreux problèmes sont du ressort des établissements eux-mêmes et de la maintenance au quotidien.

Le CHSCT s'est accordé sur quatre axes prioritaires à mettre en œuvre l'année prochaine : dans le domaine de l'hygiène, la réhabilitation des douches et sanitaires de tous les établissements ; pour la sécurité, la mise aux normes des machines et installations électriques (demande des élus FSU), la formation des personnels ATOSS et l'élaboration du [Plan particulier de mise en sûreté](#) (PPMS), obligatoire dans tous les établissements (actuellement absent dans le secondaire mais fait dans le primaire). Si les deux derniers axes ne demanderont pas un budget important, il n'en est pas de même pour les deux premiers. En 2013, les services du vice-rectorat devront donc présenter des dossiers et des argumentations solides à l'Administration supérieure pour qu'elle leur affecte les crédits nécessaires. Ces « autorisations d'engagement » seront, dans le cadre du Contrat de développement 2012-2017, en effet l'objet de discussions serrées entre tous les services du territoire, qui chercheront à faire valoir leurs propres priorités légitimes dans leur domaine, la crise économique renforçant la « concurrence libre et non faussée » entre tous les services publics !

Hasard des dates, le *BO* du 29 novembre publie les [orientations stratégiques en matière de prévention des risques professionnels 2012-2013](#). Ces orientations ministérielles s'organisent autour de quatre thèmes : créer les conditions d'une véritable médecine de prévention (recrutement des médecins de prévention), donner tout son sens à la réforme du CHSCT (créer les conditions optimales de son fonctionnement), développer les outils de la prévention (le DUER ne doit pas être tourné vers la réalisation formelle d'une obligation réglementaire mais doit être l'occasion d'une démarche et appropriation collectives), prévenir les risques psychosociaux et les TMS.



CTS : quel bilan ? (2 décembre 2012)

Institué par l'article 11 de l'arrêté du 8 avril 2011, le comité technique spécial (CTS) de Wallis-et-Futuna est la première instance institutionnelle du territoire où siègent des représentants des personnels de l'enseignement secondaire. Il n'existait en effet auparavant que des réunions informelles sans valeur légale. Lors des élections professionnelles d'octobre 2011, la liste SNEP-SNES-FSU a remporté 3 des 5 sièges à pourvoir (soit 58,33% des voix). À l'issue de cette première année de travail, quel est le bilan ?

Les dix réunions de cette année (du CTS et de ses déclinaisons, le CHSCT et divers groupes de travail) ont été un véritable espace de dialogue et de démocratie où les élus SNEP-SNES-FSU ont pu faire entendre les revendications des personnels, rappeler les textes réglementaires (paiement des CCF) ou pointer des problèmes (les évasans, la note administrative, les problèmes financiers) qui ont obligé l'administration à nous apporter des réponses précises. Des avancées doivent être notées : un stage d'initiation aux réalités culturelles, linguistiques et patrimoniales locales pour les nouveaux arrivants (c'était une de nos premières revendications) prévu pour début mars 2013, un futur plan de formations (espérons que les besoins exprimés par les équipes le 21 novembre lors du conseil d'enseignement territorial ne resteront pas lettre morte), des manuels pour tous les collégiens (ce que nous demandions dès le premier CTS) à la prochaine rentrée, la mise en route du DUER (document unique d'évaluation des risques) obligatoire dans tous les établissements, l'étude, pour la première fois, des requêtes en révision des notes administratives à Wallis même. Des insatisfactions et des impatiences demeurent : les dates des départs définitifs à géométrie variable malgré les promesses de l'administration, la connaissance tardive des dates des convocations des examinateurs, l'avancement unique « à l'ancienneté » pour les contractuels, les questions financières encore problématiques (versements tardifs ou inexistantes des CCF, HS, de la deuxième part de l'indemnité d'éloignement, etc.).

Mais aussi de lourdes préoccupations portent sur les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité intolérables à Futuna (pas d'eau potable), sur la quasi-absence d'infrastructures en EPS dans les deux îles, sur le mouvement d'affectation des enseignants entaché d'obscurité.

Les débuts du CTS ont parfois été difficiles (la convocation tardive de notre élue futunienne empêchant une fois sa venue), des collègues doutaient même de son utilité (« Encore des réunions inutiles ! »), ne comprenant pas que Wallis-et-Futuna était le seul territoire à ne pas disposer d'une instance légale, qui seule permettrait la défense des personnels, des élèves et des conditions d'enseignement. Les prochaines élections du CTS auront lieu dans trois ans ; les élus SNEP-SNES-FSU continueront à travailler de leur mieux pour convaincre les réticents et porter les revendications de tous les personnels.